



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 29 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 octobre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, Salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Stéphanie BRICAUD, Patrick FOUGÈRE, Hugues GENDREAU, Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, Mélanie ROUSSELET, Éléonore DE TARLÉ, Gabriel MOUSSAY, Julien CUMINET.

Pouvoirs : Hélène POIZOT donne pouvoir à Mélanie ROUSSELET

Absents excusés : Cécilia GERMAIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BRICAUD

Date de convocation : 25 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de Votants : 10

Date d'affichage : 3 novembre 2021

Quorum : 6

Ayant donné procuration : 1

Absents : 1

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2021

Adoption du Procès-verbal du 10 septembre 2021

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal au vote.

Adopté à l'unanimité

1. Adoption anticipée de l'instruction budgétaire et comptable M57 – D2021-10-01

L'assemblée délibérante adopte par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette nomenclature M57 s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Adopté à l'unanimité

2. Décision modificatives – Budget lotissement Le Verger – Budget Commune - D2021-10-02

En raison de la variation des stocks du budget lotissement et afin que le budget lotissement 2021 et le Budget commune 2021 ne soient pas déséquilibrés, les décisions modificatives ci-dessous ont été adoptées :

▪ *Décision modificative N°1 – Budget Lotissement*

Fonctionnement :

DF-Article 6045 (Achats d'études, prestation de service – terrain à aménager) + 440,00 €

RF-Article 7015 (Ventes de terrains aménagés) - 36 900,00 €

RF-Article 774 (Subventions exceptionnelles) - 12 028,90 €

RF-Article 71355 (Variation de stocks de terrains aménagés) + 49 368,90 €

Investissement :

DI-Article 3555 (Terrains aménagés) + 49 368,90 €

RI-Article 168748 (Autres communes) - 49 368,90 €

Adopté à l'unanimité

▪ *Décision modificative N°4 – Budget Commune*

Investissement :

DI-Article 276348 (Autres communes) + 49 369,88 €

Adopté à l'unanimité

3. Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte e-Collectivités - D2021-10-03

Le Conseil municipal décide d'adhérer et d'approuver les statuts du syndicat mixte e-Collectivités permettant de favoriser l'accès aux services et usages numériques en développant des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des

actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature et du parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Adopté à l'unanimité

4. Élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein d'un collège des communes - D2021-10-04

Madame Rachel FRANÇAIS est élue représentante de la commune auprès du syndicat mixte e-Collectivités.

Adopté à l'unanimité

5. Commerce de proximité : Attribution des marchés de travaux - D2021-10-05

DESIGNATION DU LOT	Estimation H.T.	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
LOT 01 - MACONNERIE - RAVALEMENT - VOIRIE	24 000,00 €	MJCD	54 881,90 €	65 858,28 €
LOT 02 - CHARPENTE - PLANCHER - COUVERTURE	23 200,00 €	lot non couvert		
LOT 03 - MENUISERIE EXTÉRIEURE	10 000,00 €	lot non couvert		
LOT 04 - MENUISERIE INTÉRIEURE	6 700,00 €	lot non couvert		
LOT 05 - CLOISONS SECHES - ISOLATION - PLAFOND	6 500,00 €	lot non couvert		
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC	24 780,00 €	SND	25 420,60 €	30 504,72 €
LOT 07 - ELECTRICITE	25 100,00 €	SARL LGP	17 302,56 €	20 763,07 €
LOT 08 - CARRELAGE - FAIENCE	12 000,00 €	BIENVENU	13 068,25 €	15 681,90 €
LOT 09 - PEINTURE	2 400,00 €	GERAULT	5 418,82 €	6 502,58 €
LOT 10 - PASSERELE BOIS (OPTION)	20 000,00 €	lot non couvert		
TOTAL	154 680,00 €		116 092,13 €	139 310,55 €

Le conseil municipal, après la présentation du rapport d'analyse et l'avis de la commission d'appel d'offre qui a examiné les offres, décide de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre du marché d'aménagement d'un commerce et de lancer une consultation d'entreprise pour les lots 2, 3, 4, 5 et 10 infructueux.

Adopté à 9 voix pour et 1 abstention

6. Participations aux frais de fonctionnement 2020-2021 des écoles publiques de Château-Gontier-sur-Mayenne - D2021-10-06

L'ensemble du Conseil décide de verser la somme de **4794 €** à la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne pour participer aux frais de fonctionnement de 6 enfants de Châtelain scolarisés en classe maternelle et élémentaire.

Adopté à 7 voix pour et 3 voix contre

7. Participation aux frais de fonctionnement 2020-2021 de l'école publique de Coudray-2021-10-07

L'ensemble du Conseil décide de verser la somme de **2345 €**, participation pour les frais de fonctionnement de 4 enfants de Châtelain scolarisés en classe maternelle et élémentaire à l'école publique de Coudray.

Adopté à 7 voix pour et 3 voix contre

8. Vente de la parcelle N°11 – Lotissement Le Verger - D2021-10-08

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot N°11, cadastré section AR 454 d'une surface de 590 m² pour un montant de 21 004.00€ TTC.

Adopté à l'unanimité

9. Demande de subvention de l'État – Approbation du projet « Rénovation de la toiture de l'Église »

Dossier retiré de l'ordre du jour

10. Travaux de voirie – Demande de subvention Fonds d'Urgence Voirie 2021 - D2021-10-09

Le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ, pour les travaux de voirie 2021 d'un montant total de 19 540.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame le Maire de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 4700.00 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie.

Adopté à l'unanimité

11. Signature d'accord cadre – Convention globale avec la CAF - D2021-10-10

Le Conseil Municipal valide la résiliation par anticipation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en cours et s'engage à signer en 2021 un accord-cadre avec la CAF permettant de bénéficier du bonus territoires CTG dès 2021 ainsi qu'à signer la convention territoriale globale avec la CAF en 2022 pour la période contractuelle 2022-2026.

Adopté à l'unanimité

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-  **Décision N°2021-D-04** : Convention d'autorisation de passage et d'aménagement d'un chemin pédestre derrière la mairie.
-  **Décision N°2021-D-05** : Convention d'entretien du chemin du lieudit « La Rivière »
-  **Décision N°2021-D-06** : Signature d'un devis avec l'entreprise DELANOË portant sur la réfection d'un logement communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Salle polyvalente** : Les travaux de peinture de la grande salle sont terminés.
- **Espace jeux enfants** : Les jeux détériorés ont été retirés et seront remplacés.
- **Commémoration du 11 novembre** : La commémoration du 11 novembre aura lieu le 19 novembre 2021 à 11h15 en présence des élèves de l'école Sainte Thérèse et des membres de Génération Mouvement.
- **Responsable périscolaire** : Une offre de recrutement est en cours pour une prise de poste au 01/01/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

Prochaine séance le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 h 00.

A Châtelain, le 3 novembre 2021
Rachel FRANÇAIS, Maire